

Procès-verbal de la séance de la Conférence Romande de la Formation Continue

Fribourg, le 6 décembre 2007

Invités : Mme Elisabeth Baume-Schneider, M. Christian Bonvin, M. Jean-Pierre Brügger, M. Jean-Charles Bruttomesso, M. Marc Chassot, M. Jean-Charles Clavien, M. Christophe Darbellay, M. Martin Déglon, M. Tony Erb, M. Grégoire Evéquo, M. Alain Girardin, Mme Anne Hohenweg, M. Didier Juillerat, M. Daniel Lambelet, M. Franck Le Vallois, M. Christian Levrat, M. Fabien Loi Zedda, M. Stéphane Manco, Mme Ada Marra, M. Philippe Merz, Mme Bernadette Morand-Aymon, M. Roger Nordmann, Mme Edmée Ollagnier, M. Alain Petitpierre, M. Luc Python, M. Stéphane Rolle, Mme Maria Roth-Bernasconi, M. Antonio Sanchez, Mme Géraldine Savary, M. André Schlaefli, Mme Chiara Simoneschi, M. Jean-François Steiert, M. Johnny Stroumza, Mme Isabel Taher-Selles, M. Alain Tscherrig, Mme Sandrine Verest-Junod (36)

Présents : M. André Schlaefli, M. Tony Erb, M. Stéphane Manco, M. Jean-Charles Clavien, M. Alain Tscherrig, M. Franck Le Vallois, Mme Anne Hohenweg, M. Martin Déglon, M. Johnny Stroumza, M. Philippe Merz, M. Fabien Loi Zedda, M. Jean-Pierre Brügger, Mme Ada Marra, Mme Sandrine Verest-Junod, M. Grégoire Evéquo, Mme Edmée Ollagnier, M. Alain Petitpierre, M. Jean-Charles Bruttomesso, M. Alain Girardin, M. Luc Python, M. Jean-François Steiert, M. Stéphane Rolle (22)

Excusés : Mme Elisabeth Baume-Schneider, M. Christian Bonvin, M. Christophe Darbellay, M. Christian Levrat, M. Roger Nordmann, Mme Maria Roth-Bernasconi, M. Antonio Sanchez, Mme Chiara Simoneschi, Mme Isabel Taher-Selles (9)

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour
2. Statuts de la Conférence romande de la FC
3. Elections de la présidence et du comité
4. Comment et pourquoi la Conférence romande de la FC veut agir sur la Loi
5. Présentation des positions des groupes de travail
6. Débat - Synthèse et conclusion

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

M. Juillerat accueille les invités à 15h00 et ouvre la séance. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Statuts de la Conférence romande de la FC

Sous Art. 3 Membres : Il sera ajouté une annexe pour définir le mode de sélection des membres. Cette annexe sera présentée lors de la prochaine séance.

Les autres articles ne demandent aucune correction.

Les statuts sont acceptés à l'unanimité moins 2 abstentions.

3. Elections de la présidence et du comité

A l'unanimité, Mme Géraldine Savary est nommée présidente.

Pour le comité, Mme Morand et M. Juillerat sont élus à l'unanimité également. Ils forment donc à eux trois un « Bureau » qui fonctionne de suite. D'autres membres seront élus au comité lors de la prochaine séance. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de Mme Morand.

Le comité devra être représentatif des régions et des secteurs d'activités.

La suite de la conférence est dirigée par Mme Savary, présidente élue.

4. Comment et pourquoi la Conférence romande de la FC veut agir sur la Loi

Dans un premier temps, Mme Savary précise les objectifs et raisons d'être de la conférence :

Une loi sur la formation continue est à mettre en place. Mme Savary est inquiète sur le progrès de cette loi car plusieurs partis n'y sont pas favorables. Il faut essayer de convaincre un maximum de personnes.

Au niveau national, les groupes de travail planchent sur les points suivants :

- FC obligatoire ou non
- Financement public ou non
- Quel financement dans les HES ?

Le but de la Conférence : défense des intérêts pour être entendus dans le secteur de la FC

Dans la validation des acquis, M. Schlaefli (FSEA) pense qu'une pression plus grande de la Romandie est souhaitée.

Position de M. Erb, SECO : la loi doit poursuivre des objectifs ambitieux, mais ne doit pas faire peur = dans un premier temps, avancer par paliers.

5. Présentation des positions des groupes de travail

- **Cadre fixé par les lois cantonales (M. D. Juillerat, CIP)** : Voir annexe 1 du 06.12.2007. Il n'existe pas de "catalogue" présentant les différentes législations cantonales.

M. Brügger (CIFC) précise que les documents suivants peuvent être consultés : Recommandations (2004) pour élaboration des lois cantonales et Complément (2006) [jamais adoptés] / CDIP.

M. Evéquo (OFPC/ GE) : Selon des accords intercantonaux, un forfait est attribué pour accès au CFC. Aucune ligne commune n'est dessinée entre les cantons, mais il est recommandé dans les lignes directrices que, pour une première formation, le canton prenne en charge la totalité. Forfait décidé par la CDIP.

- **Formation continue en entreprise (M. F. Le Vallois, Bobst SA)** : Voir annexe 2 du 06.12.2007. Après consultation de 10 entreprises, résultat : encourager et valoriser la FC (souhait : 3 jours de formation obligatoires par an) ; faire reconnaître les formations à l'interne (certification) ; professionnaliser les centres de formation à l'interne (évent. labelliser) ; favoriser la formation de certains publics toujours oubliés ; formation des femmes pour accession aux professions « manager » ; trouver des passerelles entre les entreprises et les entreprises formatrices professionnelles
Proposition : faire venir des représentants de PME à la Conférence
- **Formation continue professionnelle (M. Ph. Merz, CIFOM)** : Voir annexe 3 du 06.12.2007. Financement = problème avec le nouveau règlement dès janvier 2008 → le canton est responsable de la manière de dépenser la somme forfaitaire mise à disposition par la confédération.

Loi fédérale devrait :

- effacer les disparités entre les cantons
- être favorable à la subvention de l'offre
- comprendre un chapitre dédié aux formations offertes par les assurances sociales / chômage

- **Formation continue des Hautes Ecoles (M. F. Loi Zedda, HEIDG-VD) :** Voir annexe 4 envoyée par mail le 06.12.2007. HES = autofinancement de la FC actuellement. Le Rapport commandé par M. Charles Kleiber, méconnu, est à faire connaître
- **Formation de base (M. J. Stroumza, Réseau FBA/Com Rom) :** Voir annexe 5 du 06.12.2007. La formation de base = formation à un certain nombre de compétences clés (public = revenu précaire, marginalisé). Problèmes d'accès aux formations par ce public. Amélioration de la formation de base : - reconnaissance du droit à la formation égal pour tous – financement de la formation de base = devrait être très clairement de l'ordre du financement par les autorités publiques

6. Débat – Synthèse et conclusion

Constatations :

1. Problèmes identifiés :

- harmonisation cantonale
- FC en entreprise : visibilité, transférabilité, reconnaissance ; PME / grandes entreprises
- insuffisance et utilisation des statistiques
- modes de financement de la FC

2. Revendications - recommandations

- une loi fédérale sur la fc est indispensable
- Associer les PME à la conférence Romande
- Reconnaissance de la formation continue interne (certification) et de la formation de base
- Transparence et Assurance qualité sur les prestataires FC
- Mesures incitatives de la part de l'Etat = intervention de l'Etat pour inciter les entreprises à faire de la FC
- Droit à la FC pour tous
- Financement : des prestations / des personnes = offre et/ou demande

La prochaine séance aura lieu le 8 avril 2008 (après-midi).

Mme Savary lève la séance à 17h30.